



COLLÈGE DE FRANCE

— 1530 —



CONTRAT PLURIANNUEL DU COLLÈGE DE FRANCE 2019-2023

Contrat du Collège de France pour les années 2019-2023

entre

- Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

représenté par

Madame Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche
et de l'innovation

d'une part

- Le Collège de France

représenté par

Monsieur Thomas Römer, Administrateur du Collège de France

d'autre part

Sommaire

I. Présentation générale.....	p. 3
II. Axes stratégiques et objectifs.....	p. 8
Axe 1 : Construire un partenariat original avec la future université PSL.....	p. 8
Axe 2 : La gouvernance et la stratégie.....	p. 8
Axe 3 : La transformation numérique.....	p.10
Axe 4 : Poursuivre l'ouverture de l'institution à de nouveaux partenariats....	p.10
III. Mise en œuvre et suivi du contrat.....	p.11
Annexe : Récapitulatif des indicateurs et des jalons.....	p.12

I. Présentation générale

- L'identité de l'établissement

L'établissement est inscrit solidement dans le paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur où il joue un rôle de référence. Liberté intellectuelle, pluridisciplinarité en lettres et en sciences sont constitutives d'une institution pleinement investie dans les débats intellectuels, scientifiques et culturels contemporains, notamment à travers sa politique de diffusion des savoirs.

- Son inscription dans son environnement

Le Collège a construit un réseau de relations nationales et internationales. Partenaire historique des établissements fondateurs de PSL, lauréat des projets d'excellence - plan campus, Labex et Idex -, le Collège est ouvert aux alliances avec toutes les universités et grandes institutions culturelles françaises. Par ailleurs, il interagit avec les meilleures institutions étrangères d'enseignement et de recherche.

- Résumé de ses axes stratégiques

Le Collège de France créé en 1530 fait montre aujourd'hui de la même vitalité qu'au cours des 5 siècles précédents, celle qui animait l'esprit de la Renaissance, et entend continuer de jouer un rôle décisif dans la recherche de pointe, la culture et les débats de société. Il poursuivra et amplifiera ses missions de recherche fondamentale et de production/diffusion des connaissances. Ce sont là les missions que lui assigne l'Etat. Dans un environnement de plus en plus compétitif, sa stratégie repose sur la volonté d'attirer les meilleurs talents, au niveau des chaires et de ses centres de recherche, tout en rendant accessibles ses productions scientifiques à travers une politique ambitieuse de diffusion des connaissances. On doit donc parler de deux axes: attractivité et rayonnement, qui se déclinent d'abord dans quatre domaines : gouvernance, recherche et innovation, diffusion des savoirs, politique européenne et internationale.

La Gouvernance

Une gouvernance collégiale renforcée, adaptée à la prise de décision au service des missions

La gouvernance, organisée par le décret statutaire, permet aux professeurs de participer collectivement à la mise en œuvre des missions du Collège. Cette collégialité constitue un avantage comparatif dans l'agilité de la prise de décision et la construction du consensus. Le Collège entend poursuivre la dynamique des réunions de Bureau élargi et des réunions thématiques pour préparer les décisions de l'assemblée.

Des dispositions pour renforcer l'attractivité du corps des professeurs du Collège de France

Pour développer son attractivité dans la compétition internationale et attirer les meilleurs talents, le Collège porte deux projets : allonger la période d'activité des professeurs et concevoir un dispositif de mobilité européenne pour les professeurs.

Les perspectives de modification législative de l'âge de la retraite des professeurs du Collège, dans le sens demandé par l'assemblée à une majorité de 90% des professeurs, devraient se concrétiser au cours de l'année 2020 à l'occasion soit du projet de loi portant sur la réforme des retraites, soit de celui relatif à la programmation de la recherche.

Le principe de ce report, qui constitue un élément important pour l'attractivité du Collège de France, fait l'objet d'un accord entre l'Etat et l'établissement.

Le recrutement de professeurs venant des pays européens constitue un enjeu important. Le Collège de France souhaite engager une réflexion avec le ministère sur une harmonisation européenne des carrières, des rémunérations, des retraites et des régimes fiscaux des professeurs. Le Collège pourrait être établissement expérimentateur en France.

Un environnement favorable pour attirer les professeurs et les chercheurs

Pour soutenir la comparaison avec ses compétiteurs internationaux, le Collège doit impérativement proposer des « *welcome package* » pour l'installation des professeurs. Ces « packages », pour être comparables à ceux offerts par des institutions concurrentes, doivent inclure des financements pour l'installation et des supports permettant l'embauche rapide de collaborateurs : chercheurs post-doctorants, ingénieurs et cadres administratifs experts. L'attractivité repose aussi sur la qualité des services proposés aux professeurs et aux équipes de recherche.

Le Collège souhaite faire appel à l'Etat pour fournir des supports d'emplois et leur masse salariale tout en continuant de rechercher des financements externes destinés à l'accueil des laboratoires (fonctionnement et équipement scientifique).

En parallèle, pour fournir un environnement administratif favorable, il est impératif (rapport de l'HCERES), de poursuivre les efforts sur les outils de pilotage stratégique et sur la formalisation/documentation du suivi. Ce projet concerne l'ensemble des fonctions support, y compris celles affectées directement aux Centres de recherche. Il constituera la deuxième phase de la modernisation administrative et mobilisera des moyens humains et financiers conséquents.

Les relations du Collège de France avec l'Université PSL

Le Collège, membre fondateur de la FCS PSL est lié à la ComUE par convention. Favorable à un rapprochement avec l'université PSL, le Collège entend conserver ses spécificités prévues par son décret statutaire, garder la pleine souveraineté de l'assemblée dans sa configuration actuelle, conserver la maîtrise de ses moyens humains et financiers et préserver le dialogue singulier avec le ministère de l'ESRI et les organismes de recherche. C'est pourquoi il est devenu membre associé de l'Université PSL par un vote de l'assemblée du Collège du 30 juin 2019.

Recherche et innovation

La recherche menée dans ses laboratoires constitue un facteur déterminant de l'attractivité du Collège

Le Collège souhaite développer dans la prochaine période contractuelle ses relations directes avec le CNRS, l'Inserm et INRIA et favoriser la labellisation d'équipes accueillies au Collège.

Le partenariat avec le CNRS fait l'objet d'un nouveau contrat 2019-2023. Il sera approfondi par la réunion régulière du Comité de suivi afin de mieux soutenir les unités de recherche ou de service. Toutes les unités dont le Collège est tutelle principale ou tutelle secondaire ont fait l'objet d'une évaluation très favorable par l'HCERES et sont renouvelées. La mise à jour de la cartographie des tutelles d'unité voulue par le CNRS pour diminuer le nombre de tutelles académiques entraîne des discussions auxquelles le Collège est associé. A ce jour, le Collège est tutelle de quinze unités mixtes et est devenu partenaire de quatre unités.

Ceci implique un engagement dans la stratégie scientifique de ces unités et l'affectation de moyens humains, financiers et matériels importants, surtout pour les laboratoires de sciences expérimentales. En retour, ces laboratoires et leurs plates-formes technologiques permettent d'attirer et de retenir les professeurs mais aussi les jeunes équipes, recrutées sur appels d'offres internationaux (26 équipes accueillies labellisées actuellement dont 21 en biologie, 4 en physique et 1 en SHS). Il en va de même avec l'Inserm et avec INRIA (la création d'une « équipe projet » commune Collège de France – INRIA est à l'étude).

Pour soutenir cette recherche, le Collège se tourne vers toutes les sources de financement publiques et privées, nationales et internationales, via les appels à projets. Cependant, sa subvention récurrente pour charge de service public ne prend que partiellement en compte l'explosion depuis dix ans de cette activité de tutelle hébergeant des laboratoires en sciences expérimentales.

En matière d'innovation le Collège a engagé le dialogue avec le CNRS dans la perspective de créer un /des laboratoires partenariaux de recherche et d'innovation

De nombreuses interactions existent entre des professeurs leurs laboratoires et des industriels ou des sociétés de service ou encore des *start-up*. Cependant les relations sont encore peu formalisées entre le Collège et ces partenaires du secteur privé.

D'où le projet de créer des équipes pilotées par le Collège et un partenaire privé sur des programmes de recherche, incluant des objectifs d'innovation et de valorisation.

Cela permettrait au partenaire d'apporter des moyens à la recherche du Collège tout en partageant les bénéfices de la valorisation. Le partenariat pourrait prendre la forme d'un *contrat de laboratoire (ou d'équipe) commun* incluant les EPST intéressés. Dans un premier temps, une expérimentation au niveau d'équipes de recherche pourrait être mise en œuvre au sein d'une UMR déjà constituée.

Evolution du recrutement des jeunes chercheurs auprès des chaires, des instituts et des centres de recherche

La carte des emplois doit participer à l'attractivité de l'établissement. Pour s'adapter aux attentes des professeurs et des chercheurs, le Collège entend créer des contrats de « chercheur-ingénieur » proposés à des post-doctorants et des ingénieurs avant, pour ceux-ci, une éventuelle prolongation de leur contrat ou proposition de CDI. Ces contrats seraient d'une durée limitée (1 à 3 ans) avec des niveaux de rémunération alignés sur ceux en vigueur dans les organismes de recherche. Cette politique amènera l'administrateur à demander au ministère une augmentation du plafond des emplois.

En effet, malgré une utilisation optimale des supports et de la masse salariale correspondante, il apparaît qu'une réflexion concernant les supports d'emplois délégués, en nombre et en niveau de qualification, pourrait dans la mesure du possible être conduite en relation avec le périmètre d'activité de l'établissement.

En parallèle, le Collège va poursuivre la transformation des supports d'emplois en fonction des besoins de la recherche, de l'enseignement et des fonctions support, et faire les meilleurs arbitrages entre les recrutements de fonctionnaires ou de CDI pour des missions stables et les recrutements de CDD pour des missions ponctuelles. A titre d'exemple, les supports d'IGR sont passés de 10 à 18 entre 2013 et 2018 par transformation interne de supports d'emplois. Il importe aussi de faire les arbitrages nécessaires en matière de masse salariale pour attirer les meilleurs, ce qui signifie mener une politique de rémunération incitative. L'excellence des recherches menées dans ses laboratoires contribue largement au rayonnement national et international du Collège, comme en témoignent les évaluations, les succès aux AAP, les prix et les distinctions attribués aux professeurs et aux chercheurs.

Diffusion des savoirs

La diffusion des savoirs, vecteur majeur du rayonnement du Collège de France

«... contribuer au développement et au progrès de la science et de la culture, promouvoir la recherche et en diffuser les résultats par des enseignements, des missions et des publications ...» : cette mission donnée au Collège de France par ses statuts prend aujourd'hui un relief particulier. Aux informations falsifiées, post vérités et autre faits alternatifs, il faut d'urgence opposer la matérialité des faits avérés nés de la recherche. Mettre à la disposition du plus grand nombre des savoirs attestés et assumés par leurs auteurs, constitue une des conditions du débat démocratique.

Utiliser les potentialités du numérique : perspectives d'évolution du site internet et création d'un portail des savoirs

Le site internet est au cœur de la stratégie de diffusion des savoirs. Il offre à l'internaute un très grand nombre de cours, colloques et documents scientifiques en audio et en vidéo. Cette offre en libre accès totalise environ 6 000 heures de contenus audio et 7 000 heures de contenus vidéo. Ce patrimoine, par sa cohérence, son originalité et sa gratuité est unique au monde. Ces enregistrements intéressent diverses audiences : étudiants et jeunes chercheurs, communauté scientifique française et internationale, grand public francophone.

Le succès se traduit en termes de consultations : sur une année, le site internet a reçu plus de 10 millions de visites, et près de 4 200 000 podcasts ont été téléchargés depuis des plateformes tierces (iTunes...). La confiance du public, le caractère unique au monde de la somme de connaissances

disponibles sous forme numérique et une diffusion qui s'adresse tout autant aux chercheurs spécialisés qu'au grand public, sont autant de points qui démontrent que le Collège peut devenir le premier diffuseur de contenus scientifiques de l'espace francophone.

Le projet stratégique 2019-2023 de diffusion numérique du Collège prévoit que le site institutionnel soit modernisé et qu'il présente davantage l'institution, ses missions, son organisation, sa politique d'établissement et que les recherches menées sur les sites du Collège, dans ses laboratoires et ses bibliothèques de recherche.

En lien avec le site institutionnel, mais distinct de ce dernier, sera développé un portail des savoirs prenant en compte les nouvelles habitudes de consultation des internautes et les technologies les plus récentes de diffusion de contenus scientifiques. Il proposera à l'internaute des itinéraires favorisant l'exploitation des savoirs scientifiques détenus par le Collège. La traduction en anglais de certains enseignements sera mise en œuvre pour favoriser leur diffusion internationale (éventuellement par sous-titrage).

Pour définir les orientations de ce projet et suivre sa réalisation, un pilotage stratégique a été mis en place via un comité éditorial numérique présidé par l'administrateur rassemblant des professeurs, chercheurs, responsables de bibliothèques et d'édition et des cadres de direction.

Assurer en toute indépendance le soutien de la diffusion numérique des savoirs

Cette politique impliquant en priorité la captation des enseignements, leur diffusion, leur stockage, leur traduction, leur indexation et leur archivage, nécessite que soit assuré au Collège un soutien de base suffisant à cette mission : pour la période contractuelle 2019 -2023, le coût de la diffusion numérique des savoirs est de 2,5 M€ avec un financement annuel par l'Etat de 1 M€.

Jusqu'en 2018 le Collège avait pu mobiliser le mécénat de la Fondation Bettencourt-Schueller mais il apparaît aujourd'hui nécessaire d'examiner à nouveau frais l'origine des moyens affectés à cette mission de service public afin d'en assurer la continuité. Il est rappelé que le MESRI s'est engagé à verser 500 000€ de crédits d'investissement pour soutenir le projet de captation automatisé des enseignements. En parallèle, le comité d'orientation éditorial numérique a fait des propositions pour diminuer les coûts, notamment celui des captations. Un investissement dans des systèmes de captations automatisés est programmé en 2020, il permettra de réduire de façon significative les dépenses de fonctionnement et de prestations.

L'ouverture vers les jeunes publics des lycées et de l'université

Le Collège est intéressé à apporter le bénéfice de ses enseignements à un public de lycéens, d'étudiants et de jeunes chercheurs. Il participe au programme national « campus de l'innovation pour les lycées » qui sensibilise les élèves des lycées techniques et professionnels à l'enseignement par la recherche. Il accueille des stagiaires de niveau master et quelques stagiaires de classe de 3ème dans ses bibliothèques et laboratoires.

Il reçoit chaque année plusieurs classes de lycées et de collèges franciliens en s'appuyant sur les initiatives des jeunes chercheurs de ses laboratoires. Cette démarche est soutenue par plusieurs mécénats que le Collège a obtenus pour compléter le budget d'une action qui sera amplifiée au cours des prochaines années.

En parallèle et dans la suite des incitations de la ministre, le Collège s'organise pour faire bénéficier des étudiants de premier cycle universitaire d'enseignements, d'interventions ou de stages en laboratoires impliquant le Collège de France, avec pour objectif de susciter des vocations de chercheurs et de transmettre les valeurs de la recherche aux étudiants.

Développer les initiatives scientifiques et culturelles en direction du public

Les partenariats média seront amplifiés et diversifiés au cours de la période 2019-2023.

Le partenariat avec France Culture sera amplifié, notamment dans la présentation éditorialisée d'archives audio des cours de professeurs. Le Collège a signé un partenariat de 3 ans avec la chaîne TV5MONDE afin de permettre l'invitation de professeurs dans l'émission *64' Le Monde en français*, un accompagnement des activités de certaines chaires et une mise en valeur des contenus audiovisuels du Collège sur le site de la chaîne. Disponible dans 354 millions de foyers à travers 200 pays, TV5 Monde est regardée chaque semaine par 60 millions de téléspectateurs. Il s'agit de la première chaîne internationale de l'Afrique francophone. Un partenariat est à l'ordre du jour avec RFI qui suit régulièrement l'actualité du Collège. Des contacts sont établis avec le groupe de presse *Le Monde* pour agencer un partenariat dans le dialogue science-société.

Le Collège crée des chaires annuelles sur des thématiques d'actualité. Pour exemple, la chaire « mondes francophones » en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie et la chaire

« santé publique » en partenariat avec l'agence Santé publique France. De nouvelles propositions de chaires annuelles thématiques pourront être envisagées par l'assemblée. L'organisation de grands événements initiée en 2016 avec l'invitation régulière d'artistes, d'écrivains et de personnalités scientifiques sera poursuivie.

Le Collège développera sa politique de valorisation de la recherche menée au sein de l'Institut des civilisations par des expositions intéressantes à la fois des spécialistes et le grand public (4 expositions organisées entre 2015 et 2018 et 4 catalogues publiés).

Une convention cadre, signée avec le musée du Louvre, va soutenir cette activité en s'appuyant sur une expertise et des moyens plus importants. Une convention est signée avec la BNF pour développer des activités de documentation et de valorisation et des contacts sont pris avec les Archives de France dans la même perspective.

L'Europe et l'international

Favoriser la dimension européenne de l'attractivité et du rayonnement du Collège de France

Le Collège poursuivra ses initiatives pour développer sa dimension européenne comme il l'a fait notamment en créant une chaire triennale européenne.

Plusieurs professeurs sur chaire pérenne ou sur chaire internationale de 5 ans sont engagés pour leur activité de recherche dans des institutions européennes. Pour en tirer un meilleur parti le Collège entend instituer une politique de collaboration avec ces institutions. C'est ainsi que des « *Memorandum of Understanding* » ont été signés avec l'université de Genève, l'université de Trento, l'université libre de Bruxelles et l'université technique de Berlin. Ces « MoU » sont destinés à favoriser les échanges de chercheurs et les collaborations scientifiques autour des professeurs concernés et à formaliser, en fonction des modalités prévues par l'accord de consortium PSL, une politique commune de signatures. Par ailleurs, le Collège mène un partenariat très actif avec l'organisme de recherche européen en biologie EMBL dont un de ses professeurs assume la direction.

Le Collège souhaite porter une politique européenne en matière de recrutement des professeurs. Afin de favoriser le vivier européen de recrutement, le Collège sollicite le ministère pour qu'il examine toutes les possibilités de lever les obstacles à cette mobilité dont : l'interdiction du cumul d'emplois, les différences de statut et de rémunération, les régimes de retraite, les régimes fiscaux. Ce sujet pourrait être examiné au plan national par un groupe de travail avec les directions concernées du MESRI et le Collège se proposerait pour être établissement expérimentateur.

Porter une stratégie de partenariats internationaux plus concentrée qui favorise le rayonnement de l'établissement

Le Collège s'attachera à développer sa politique des relations internationales. Un point sensible concerne la délocalisation des enseignements à l'étranger. Aujourd'hui 18 conventions unissent le Collège à des partenaires étrangers au titre des chaires d'accueil. Après avoir évalué les conventions arrivant à échéance le Collège a limité les conventions à une vingtaine, sur la base de critères de collégialité (engagement de plusieurs professeurs), de maturité du partenariat (potentiel de collaboration), de réciprocité (impact pour la recherche) et de financement (un partenariat doit se traduire par l'allocation déclarée de moyens). Au titre des nouveaux partenariats internationaux on citera l'Université de Pretoria, l'Université Jiao Tong de Shanghai et Weizmann Institute. Le partenariat avec l'Institut Français et le réseau culturel français à l'étranger continuera à assurer via les invitations de professeurs un rayonnement international supplémentaire.

Initier la création de laboratoires internationaux

L'instauration de laboratoires communs internationaux permettrait de favoriser et de soutenir les collaborations avec des laboratoires étrangers. En plus de la formalisation juridique, cette initiative augmenterait la visibilité internationale du Collège. Cette opportunité de créer un « laboratoire international sans murs », chaque équipe conservant son autonomie et son statut propre, pourrait être offerte aux professeurs du Collège et aux directeurs de laboratoire qui le souhaitent dans le cadre du partenariat avec les EPST.

II. Axes stratégiques et objectifs

Axe 1: Construire un partenariat original avec la future université PSL

Objectif 1 : Positionnement de « membre associé »

Le Collège de France affirmera son positionnement de « membre-associé » tel que prévu dans les nouveaux statuts expérimentaux de PSL, conforme à son choix de préserver son autonomie de décision (budget, cartographie d'emplois et contractualisation).

L'établissement s'associe à la stratégie de PSL notamment par la mise en œuvre d'une participation croisée au sein des instances de gouvernance.

Objectif 2 : Coopération renforcée

Sa participation en tant que membre associé constitue une opportunité, pour le Collège de France, de renforcer une coopération avec PSL sur différents volets de ses fonctions support, en mettant en œuvre une logique de mutualisation.

Cette politique de développement de services mutualisés sera notamment développée dans les domaines suivants :

- le développement de nouveaux outils au service de la politique numérique ;
- le développement de la fonction d'accompagnement « RH » : enrichissement de l'offre de formation continue ; développement des possibilités de mobilité professionnelle en liaison avec PSL ; développement de l'offre de services en direction des agents.

Jalon 1 : Point d'étape sur le développement de nouvelles actions dans le cadre des services mutualisés support (SMS) de PSL (2022).

Objectif 3 : Formaliser les bénéfices mutuels attendus et quantifiés

Indicateur 1 : Suivi des contributions du Collège au rayonnement de PSL, dont la prise en compte de la mention PSL dans les signatures scientifiques du Collège de France.

Indicateur 2 : Evolution des financements « PSL » sur projets portés par le Collège de France entre 2019 et 2023.

Jalon 2 : Point sur les événements labellisés « PSL » organisés au Collège de France (2022)

Jalon 3 : Point d'étape sur les relais des communications PSL sur les réseaux du Collège de France (2022)

Axe 2 : La gouvernance et la stratégie

Objectif 1 : Adapter la gouvernance et le pilotage à l'extension de l'activité scientifique au sein du Collège de France.

- Mettre en place une gouvernance adaptée aux contours au périmètre d'activité du Collège de France, notamment en matière de recherche : prendre en compte les besoins en termes de pilotage adaptés à une communauté de recherche de 800 personnes relevant de différents statuts (CNRS, INSERM) ;

- Favoriser, par la participation des directeurs d'unités de recherche à la préparation des décisions d'allocation des moyens aux laboratoires, une appropriation par chacun d'une stratégie partagée du Collège de France ;

- Enrichir le pilotage des fonctions support d'une dimension prospective et stratégique (schéma de programmation pluriannuelle de stratégie immobilière du Collège de France ; Schéma Directeur du Numérique) et poursuivre le développement d'indicateurs adaptés au système d'information décisionnel du Collège de France.

Jalon 4 : Point d'étape sur la mise en œuvre des fonctions de pilotage optimisées (2021 ; 2022)

Jalon 5 : Suivi de la mise en œuvre des schémas stratégiques : déploiement des tableaux de bord (2021 ; 2022)

Objectif 2 : Renforcer l'attractivité européenne et internationale des recrutements au Collège de France.

L'Etat restera ouvert, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat, aux propositions du Collège de France sur l'attractivité de l'emploi scientifique « senior » issues d'un groupe de travail constitué dans le cadre de la future Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (mobilité européenne des chercheurs ; portabilité des droits sociaux).

Le Collège de France mobilisera au service de sa stratégie les deux leviers d'action suivants :

- A très court terme, et en liaison avec l'Etat, il s'agit de faire évoluer la limite d'âge pour les Professeurs titulaires d'une chaire au Collège de France vers 73 ans, le véhicule législatif étant à préciser.

- A court et moyen terme, il s'agit de prendre en compte la dimension croissante de « recrutement sur projet » : garantir un « package » attractif pour les candidats d'excellence (mise à disposition de postes de post-doctorants associés au projet de recherche et d'un support RH adéquat).

Jalon 6 : Bilan d'étape sur l'impact de la politique de chaires environnées (« package ») en termes d'attractivité européenne et internationale (2021)

Objectif 3 : Soutenir la dynamique des jeunes équipes accueillies sélectionnées sur appel d'offre international qui sont facteurs, pour le Collège de France, de renouvellement thématique et de fluidité scientifique

- Poursuivre la politique d'essaimage des thématiques scientifiques émergentes conduites grâce aux Jeunes Equipes accueillies.

- Renforcer la stratégie d'attractivité vis-à-vis des scientifiques « junior » au meilleur niveau international. La mise en œuvre de recrutements de postes d'ingénieurs-chercheurs en post-doc, avant recrutement éventuel en CDI sera étudiée, en liaison avec les besoins des centres de recherche.

Indicateur 3 : Présence des jeunes équipes du Collège de France dans les différents volets de H2020, dont les actions « ERC ».

Jalon 7 : Point d'étape sur le rayonnement européen et international des jeunes équipes accueillies (2023).

Le recrutement d'une chargée de mission d'aide au pilotage est effectif depuis septembre 2019.

Parmi les outils de pilotage on peut citer les indicateurs et les tableaux de bord financiers selon un calendrier de déploiement 2020-2022.

Les options en matière d'organisation et d'encadrement des conditions de cumuls d'activité et de cumuls des rémunérations ont vocation à être examinées dans le cadre de l'un des groupes de travail créés en préparation de la future Loi de Programmation de la Recherche (LPPR), à l'horizon de 2020.

En matière de recherche et d'innovation le Collège entend favoriser les mutualisations de moyens, notamment en vue de l'amélioration de la réponse aux appels d'offres européens et internationaux ; le développement d'outils de pilotage et de la fonction « reporting » en recherche.

Axe 3 : La transformation numérique

Objectif 1 : Stratégie de diffusion numérique

Le Collège de France s'attachera à déployer une stratégie de diffusion numérique axée sur le découplage de son site institutionnel, rénové, et le « Portail des savoirs », qui constitue la base de référence du Collège de France en matière de diffusion numérique. Dans la conduite de sa stratégie numérique, le Collège de France s'attachera à mobiliser les innovations technologiques les plus actuelles en termes de moteur de recherche, dans le souci d'assurer aux différents publics les meilleurs standards d'interactivité et d'ergonomie.

Jalon 8 : Rapport de progression concernant le déploiement du nouveau site Internet institutionnel (2022).

Objectif 2 : "Editorialisation" des contenus numériques

L'objectif sera également de poursuivre l'effort d'editorialisation des contenus numériques élaborés autour des savoirs scientifiques originaux (approfondissement du travail engagé sur des supports réalisés sur formats courts, en maintenant le très haut niveau d'exigence scientifique des contenus diffusés par le Collège de France).

Jalon 9 : Rapport de progression concernant le déploiement du nouveau Portail des savoirs (2022).

Objectif 3 : Stratégie d'investissements numériques

L'inscription de la stratégie d'investissements numériques dans une trajectoire financièrement soutenable fera l'objet d'un suivi attentif.

Le potentiel de coopération avec PSL en matière d'outils mutualisés sera, dans toute la mesure du possible, exploité.

Indicateur 4 : taux de couverture de la captation automatisée des enseignements (progression entre 2020 et 2023)

Axe 4: Poursuivre l'ouverture de l'institution à de nouveaux partenariats

Objectif 1 : Déployer la stratégie internationale

Déployer la stratégie internationale du Collège de France en s'appuyant notamment sur les relations inter-établissements avec des institutions de recherche bénéficiant d'un même niveau de reconnaissance scientifique.

Indicateur 5 : Impact des nouveaux partenariats académiques et scientifiques :

- en matière de mobilité des chercheurs ;
- en matière de nouveaux projets collaboratifs en recherche ;
- en matière de formation des jeunes chercheurs étrangers au sein des équipes du Collège de France.

Jalon 10 : Point sur le développement des partenariats avec les institutions identifiées comme références, dont notamment le développement de nouveaux partenariats avec un centre de recherche

membre du réseau des Instituts Max Planck (2022).

Objectif 2 : Dynamique de partenariats d'études autour de l'Institut des civilisations

Soutenir une nouvelle dynamique de partenariats dans le domaine des études autour de l'Institut des Civilisations et des centres de recherche communs avec le CNRS et des plateformes de recherche qui seront regroupées au 52, rue du Cardinal Lemoine.

Indicateur 6 : Evolution du montant des financements conjoints consacrés à l'Institut des civilisations.

Jalon 11 : Point d'étape sur l'implication du CNRS dans l'Institut des civilisations (2021).

Objectif 3 : Soutenir la dynamique de partenariats francophones

Soutenir une nouvelle dynamique de partenariats francophones, dont l'approfondissement des relations déjà engagées dans le cadre de l'Association Universitaire de la Francophonie.

Jalon 12 : bilan d'étape sur le développement des nouveaux projets conjoints avec des institutions de recherche, de formations et de diffusion francophones (2022).

Objectif 4 : Soutenir une offre culturelle d'excellence

Le Collège de France se devant de demeurer le lieu central du débat intellectuel associant recherche et études sur la création, s'affirmant comme un point de rencontre privilégié entre les disciplines, il entend soutenir la programmation d'une offre culturelle d'excellence, diversifiée et ouverte à tous les publics.

Dans la mise en œuvre de cette programmation d'excellence, le Collège de France s'attachera à renfoncer des partenariats établis avec des institutions culturelles et scientifiques bénéficiant d'une très forte audience au niveau international : le Musée du Louvre, le Centre National du Livre, l'Institut Français, la BNF, les Archives Nationales, notamment.

Indicateur 7 : Evolution du nombre d'évènements organisés conjointement en partenariat, notamment avec le Musée du Louvre, le Centre National du Livre, l'Institut Français, la BNF, les Archives Nationales (2019-2023).

III. Mise en œuvre et suivi du contrat

Le présent contrat est un fondement essentiel pour la relation entre l'Etat et le Collège de France pour la période 2019-2023. Il s'inscrit dans une vision partagée :

- où les établissements et organismes, opérateurs de l'Etat autonomes, ont la responsabilité de mettre en œuvre leurs stratégies d'établissement en les inscrivant dans le cadre des politiques publiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation portées par l'Etat, et en relation avec les collectivités territoriales ;
- et où l'Etat, représenté par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, chargés de la tutelle des établissements et organismes, a la responsabilité de les accompagner dans la mise en œuvre des orientations et actions décrites ci-dessus.



ANNEXE : RECAPITULATIF DES INDICATEURS ET DES JALONS

Récapitulatif des indicateurs	Valeur 2018 / 2019	Valeur 2023
Axe 1 : Construire un partenariat original avec la future université PSL		
<p>Indicateur 1 : Suivi des contributions du Collège au rayonnement de PSL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte de la mention PSL dans les signatures scientifiques du Collège de France: Evolution du taux de couverture sur les publications du CDF entre 2018 et 2023 - Contribution à l'offre de formation pluridisciplinaire du collège doctoral de PSL 	<p>Environ 65%*</p> <p><i>(Donnée disponible en 2020)</i></p>	
<p>Indicateur 2 : Evolution entre 2019 et 2023 des financements « PSL » sur les projets portés par le Collège de France</p>	<p>3% en 2019</p>	
Axe 2 : La gouvernance et la stratégie		
<p>Indicateur 3 : Présence des jeunes équipes du Collège de France dans les différents volets de H2020, dont les actions « ERC »</p>	<p>3</p>	
Axe 3 : La transformation numérique		
<p>Indicateur 4 : Taux de couverture de la captation automatisée des enseignements : progression entre 2020 et 2023</p>	<p><i>(Donnée disponible en 2020)</i></p>	
Axe 4 : Poursuivre l'ouverture de l'institution à de nouveaux partenariats		
<p>Indicateur 5 : Impact des nouveaux partenariats académiques et scientifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En matière de mobilité des chercheurs - En matière de nouveaux projets collaboratifs en recherche - En matière de formation des jeunes chercheurs étrangers au sein des équipes du Collège de France 	<p><i>(Donnée disponible en 2020)</i></p> <p>3</p> <p>60</p>	
<p>Indicateur 6 : Evolution du montant des financements conjoints Collège de France/CNRS consacrés à l'Institut des Civilisations</p>	<p>0</p>	
<p>Indicateur 7 : Evolution du nombre d'événements organisés conjointement avec le Musée du Louvre, le Centre National du Livre, l'Institut Français, la BNF, les Archives Nationales</p>	<p>5</p>	

* Le Collège de France a signé en 2013 l'accord de consortium PSL.

Récapitulatif des jalons	Années d'observation des réalisations				
	2019	2020	2021	2022	2023
Opérations					
Axe 1 : Construire un partenariat original avec la future université PSL					
Jalon 1 : Point d'étape sur le développement de nouvelles actions dans le cadre des services mutualisés support (SMS) de PSL.				x	
Jalon 2 : Bilan d'étape concernant les événements labellisés PSL organisés au Collège de France.				x	
Jalon 3 : Relais des communications PSL sur les réseaux du Collège de France.				x	
Axe 2 : La gouvernance et la stratégie					
Jalon 4 : Point d'étape sur la mise en œuvre des fonctions de pilotage optimisées.			x	x	
Jalon 5 : Suivi de la mise en œuvre des schémas stratégiques : déploiement des tableaux de bord (<i>recrutement d'un cadre statisticien en septembre 2019</i>).			x	x	
Jalon 6 : Bilan d'étape sur l'impact de la politique de chaires environnées (« <i>package</i> ») en termes d'attractivité européenne et internationale.			x		
Jalon 7 : Point d'étape sur le rayonnement européen et international des jeunes équipes accueillies.					x
Axe 3 : La transformation numérique					
Jalon 8 : Rapport de progression concernant le déploiement du nouveau site Internet institutionnel.				x	
Jalon 9 : Rapport de progression concernant le déploiement du Portail des savoirs.				x	
Axe 4 : Poursuivre l'ouverture de l'institution à de nouveaux partenariats					
Jalon 10 : Bilan d'étape sur le développement des partenariats avec les institutions identifiées comme références, dont notamment le développement de nouveaux partenariats avec un centre de recherche membre du réseau des Instituts Max Planck.				x	
Jalon 11 : Point d'étape sur l'implication du CNRS dans l'Institut des civilisations.			x		
Jalon 12 : Point sur le développement des nouveaux projets conjoints avec des institutions de recherche, de formations et de diffusion francophones.				x	

Fait à Paris, le 27 janvier 2020

<p>La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation</p>  <p>Frédérique Vidal</p>	<p>L'Administrateur du Collège de France</p>  <p>Thomas Römer</p>
--	---